



Département de la Nièvre  
Communauté de Communes  
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **10 Décembre 2024**,

L'an deux mille vingt-quatre, le **dix** du mois de décembre à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 4 décembre 2024 par M. le Président, s'est assemblé à la salle des Fêtes de Donzy, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

**Présents titulaires** : M. Sylvain COINTAT - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - Mme Danielle ROY - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Véronique ITTAH - Mme Geneviève PARIS - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD - M. Hicham BOUJLILAT - Mme Corinne COLONEL - Mme Martine LEROY - Mme Annie MILLIARD - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Sylvie REBOULLEAU – Mme Carole TABBAGH-GRUAU - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - M. Jean-Jacques BERTIN - Mme Nadège COQUILLAT - M. Robert CHOLLET - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

**Membres absents excusés** : M. Patrick BONDEUX - M. Michel RENAUD – Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants** :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN  
M. Denis HOUCHOT remplacé par Mme Béatrice LAMOUREUX  
Mme Mauricette JOSEPH remplacée par Mme Murielle BUISSON

**Membres ayant donné pouvoir** : M. Daniel GILLONNIER à M. Gilbert LIENHARD  
Mme Béatrice BOULOGNE à Mme Corinne COLONEL  
Mme Stéphanie OUVRY à Mme Martine LEROY  
M. Frédéric CASSERA à M. Patrick PONSONNAILLE  
M. Yves RAVET à M. Patrick RAPEAU  
M. Pascal KNOPP à Mme Françoise CROTTET-FIGEAT  
Mme Pascale QUILLIER à Mme Sylvie REBOULLEAU  
M. Jean-Claude GILLONNIER à M. M. Sylvain COINTAT  
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJLILAT

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Patrick RAPEAU** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

**Demandes de subventions pour les postes du contrat territorial Vrille Nohain et Mazou auprès de l'agence de l'Eau Loire Bretagne**

M. Hicham BOUJLILAT et Mme Martine BOREL (ayant donné pouvoir) ne prennent pas part au vote.

Cœur de Loire assure le portage du Contrat Territorial Vrille, Nohain et Mazou depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Dans le cadre de ce contrat, l'animation du contrat et les missions du technicien rivières peuvent être subventionnées à hauteur de 50% par l'agence de l'eau Loire Bretagne.

Les plans de financement seraient les suivants :

**POUR LE POSTE D'ANIMATEUR :**

Dépenses		Recettes	
Charges salariales	41 000 €	Agence de l'eau Loire-Bretagne (50%)	33 000 €
Frais de fonctionnement animation	10 000 €		
0,5 ETP secrétariat	13 000 €	Collectivités (50%)	33 000 €
Fonctionnement secrétariat	2 000 €		
<b>Total coût</b>	<b>66 000 €</b>	<b>Total coût</b>	<b>66 000 €</b>

**POUR LE POSTE DE TECHNICIEN :**

Dépenses		Recettes	
Charges salariales	38 000 €	Agence de l'eau Loire Bretagne (50%)	25 000 €
Frais de fonctionnement animation	12 000 €		
		Collectivités (50%)	25 000 €
<b>Total coût</b>	<b>50 000 €</b>	<b>Total coût</b>	<b>50 000 €</b>

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **SOLLICITE** une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
- **AUTORISE** le Président à signer les pièces administratives afférent

Nombre de conseillers : 55  
Présents : 42  
Pouvoirs : 9  
Votants : 49  
Pour : 49  
Abstention : 0  
Contre : 0

**UNANIMITÉ**

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le 18/12/2024

ID : 058-200067916-20241210-2024\_10\_12\_16-DE

**S<sup>2</sup>LO**



Pour extrait conforme  
Sylvain COINTAT, Président

M. Patrick RAPEAU, secrétaire de séance